
Question orale de M. Hayette : Le jardin de pluie (croisement Saint-Job/Engeland/Château d'Eau).

M. Hayette rappelle que le projet « Jardin de pluie » avait suscité beaucoup d'enthousiasme auprès des Ucclois. Pourtant, ces derniers mois, il semble tourner au cauchemar pour les riverains.

À hauteur du croisement Saint-Job/Engeland/Château d'Eau, plusieurs habitants se plaignent du manque de coordination entre les services des Travaux et de la Propreté de la commune. Des poubelles sont renversées, des débris de chantiers sont laissés sur les trottoirs sans la moindre attention pour les habitants du quartier.

Depuis plus de deux ans, des riverains octogénaires sont obligés d'emprunter un chemin de terre pour quitter leur domicile. La semaine dernière, une personne âgée a été victime d'une chute qui n'a heureusement pas eu de conséquences fâcheuses.

Espérant une sécurisation des passages difficiles et une amélioration de la propreté aux abords du chantier, les riverains regrettent un certain manque de contact avec M. l'Echevin des Travaux.

M. Hayette se demande à quoi servent les gigantesques blocs de béton qui ont été placés sur la chaussée de Saint-Job. Ces blocs empêchent le stationnement des voitures ou le déménagement d'objets encombrants. Plusieurs citoyens ont demandé à M. Hayette s'il ne serait pas possible de réduire les dimensions pharaoniques de ces blocs de béton.

Quelles sont les mesures envisagées par le Collège pour améliorer la situation des riverains ?

M. l'Echevin Wyngaard estime que ce projet, pour lequel la commune a investi beaucoup de temps et d'argent, constitue une plus-value indéniable pour la qualité de vie des riverains ainsi que pour la valeur financière de leur bien immobilier.

D'ici quelques années, les arbres auront poussé et formeront un écran de verdure entre les habitations et la chaussée de Saint-Job.

Certaines corrections ont été effectuées durant le chantier afin de tenir compte des remarques des riverains. Tout en reconnaissant que ces préoccupations sont légitimes, M. l'Echevin Wyngaard insiste sur le fait qu'il convient de respecter le cadre fixé dans le permis et qu'il faut par conséquent adopter une position équilibrée. Il n'est pas possible de revoir entièrement les conditions du permis en cours d'exécution, et ce d'autant plus qu'il y a eu une concertation entre les citoyens et l'administration communale dans le cadre d'une enquête publique, sans compter les nombreuses rencontres informelles sur le terrain au fil des ans.

Vu que la zone considérée relève du domaine public, le projet a été conçu de manière à assurer la fluidité du trafic tout en garantissant aux riverains un accès confortable à leur domicile grâce à un dispositif empêchant le stationnement anarchique. Il a fallu également prendre en compte l'intégration d'une partie du site dans une zone verte, qui impose le respect de conditions particulières.

M. l'Echevin Wyngaard précise aussi que des retards sont dus à la découverte de câbles d'Elia de 30.000 volts à l'occasion d'un creusement à hauteur du carrefour Engeland/Château d'Eau/Saint-Job, un peu à côté du pont. Etant donné que ces câbles n'ont pas été enfouis profondément dans le sol et se situent près de la surface, il est nécessaire de les déplacer pour poursuivre le projet. L'administration communale a contacté Elia, dont elle attend une réponse. Les travaux pourront reprendre à hauteur de ce carrefour lorsqu'Elia aura daigné réagir. Toutefois, l'accès aux habitations a toujours été assuré. M. l'Echevin Wyngaard est néanmoins tout à fait disposé à reconnaître que la situation n'a pas toujours été agréable pour les riverains.

Le personnel du service de la Propreté se rend régulièrement dans ce secteur. Le Collège a marqué son accord sur l'engagement de deux agents supplémentaires pour faire face aux besoins en ce domaine.